

EHPAD Résidence Les Ecureuils **A compter du 1^{er} janvier 2025**

❖ Prix de journée

Le prix de journée se décompose en 2 parties :

A - Le tarif hébergement

① La part de la redevance assimilable au loyer et aux charges locatives (seules prises en compte pour le calcul de l'APL) :

→ **Equivalence du loyer (charges financières annuelles afférentes à l'immeuble) :**

Le remboursement

Des charges afférentes à l'ensemble des dépenses effectuées par la construction, l'amélioration ou l'acquisition

Des frais généraux du propriétaire (Logélia Charente)

Des charges de renouvellement des composants immobilisés

Du montant de la prime d'assurance de l'immeuble

De la taxe foncière sur les bâtis

Les frais de fonctionnement relatifs à l'EHPAD

Les frais fixes de personnel administratif

Toutes les dépenses de menu entretien

Les charges de gros entretien et frais de personnel et de fournitures afférents à ces travaux

→ **Les charges locatives récupérables :**

Eau, électricité et gaz

Exploitation et entretien courant (maintenance)

Produits d'entretien et fournitures d'hébergement

Hygiène (dératisation et désinsectisation)

Evacuation des eaux usées

Nettoyage extérieur de la partie hébergement

Ramonage des conduites d'évacuation

Visite périodique (en dehors des visites obligatoires)

② Les prestations supplémentaires :

Prestations d'accueil hôtelier (entretien et nettoyage des chambres et des locaux collectifs)

Fournitures des fluides (eau – électricité – gaz) des parties communes

Installations électriques et informatiques, accès au wifi

Maintenance des parties communes et des locaux collectifs

Prestations de restauration (repas et fournitures hôtelières)

Prestations de blanchissage (fourniture et pose du linge plat et du linge de toilette, linge relatif à l'entretien et usage du lit, linge de table, marquage et entretien du linge personnel)

Prestations d'animation et de vie sociale (animations individuelles et collectives dans et en dehors de l'établissement)

Système de sécurité

Assurance responsabilité civile

Produits d'incontinence

Tarif hébergement permanent pour les nouveaux résidents accueillis à partir du 1^{er} janvier 2025 :

Tarif hébergement pour un studio occupé par une seule personne	
Studio du rez-de-chaussée ou étage	Grand studio du rez-de-chaussée
80.68 €	90.68 €
550.87 € par mois (loyer) + 62.55€ / jour de prestations supplémentaires	550.87 € par mois (loyer) + 72.57€ / jour de prestations supplémentaires
Tarif hébergement pour un studio occupé par un couple	
Grand studio du rez-de-chaussée	
161.93 €	
550.87 € par mois (loyer) + 143.82€ / jour de prestations supplémentaires	

Pour les personnes âgées habitant la résidence avant le 1^{er} janvier 2025, le taux maximal d'évolution arrêté par la direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes pour 2025 est fixé à +3.21 % par arrêté en date du 23 décembre 2024 publié au journal officiel du 29 décembre 2024.

Tarif Hébergement temporaire :

Tarif hébergement pour un studio occupé par une seule personne
86.93 €
550.87 € par mois (loyer) + 68.81€ / jour de prestations supplémentaires

B - Le tarif dépendance

Le tarif dépendance dépend de l'évaluation de la dépendance de la personne (GIR), réalisée au sein de l'établissement, sous l'autorité du médecin coordonnateur et validée par le Conseil Départemental.

Au 1^{er} avril 2024, le tarif applicable est défini comme suit en application d'un arrêté du Conseil Départemental en date du 12 avril 2024. Le taux applicable en 2024 n'est pas encore paru.

☞ GIR 1 – 2	22.28 euros / jour
☞ GIR 3 – 4	14.14 euros / jour
☞ GIR 5 – 6	5.99 euros / jour

Pour les résidents précédemment domiciliés en Charente	Pour les résidents précédemment domiciliés hors Charente
Aucun dossier de demande d'allocation personnalisée autonomie (APA) n'est à faire. L'EHPAD perçoit directement l'APA du Conseil départemental de Charente et la déduit de la facture, le cas échéant, dès le 1 ^{er} jour.	Un dossier est à retirer, compléter et déposer auprès du Conseil départemental de votre département d'origine. Le tarif dépendance vous est facturé totalement. L'APA peut vous être versée directement ou être versée à l'EHPAD qui la déduira de votre facture.
Facturation pour un GIR 1-2 : 22.28 euros / jour	
Financement : Participation du résident : 5.99 euros / jour + APA versée par le Département : 16.29 euros / jour	Soit un prix de journée :
Facturation pour un GIR 3-4 : 14.14 euros / jour	- Pour une personne seule : tarif hébergement simple + tarif dépendance selon le GIR
Financement : Participation du résident : 5.99 euros / jour + APA versée par le Département : 8.15 euros / jour	- Pour un couple vivant dans le même logement : tarif hébergement couple + tarif dépendance selon le GIR de la personne
Facturation pour un GIR 5-6 : 5.99 euros / jour	
Financement : Participation du résident : 5.99 euros / jour + APA versée par le Département : 0 euro / jour	

❖ Aide sociale :

L'établissement a une autorisation du Conseil Départemental pour recevoir des bénéficiaires de l'aide sociale (10 places). L'aide sociale est une aide que vous pouvez solliciter auprès du Conseil Départemental si vos revenus (retraites et patrimoine) ne vous permettent pas d'assumer les frais de séjour en établissement. Pour tout renseignement sur ce sujet, vous pouvez vous adresser à l'accueil ou à la direction.

Tarif journalier aide sociale (fixé par le Conseil Départemental)

Tarif hébergement (loyer + prestations supplémentaires) fixé à 56.62 euros par jour, selon le tarif 2024 arrêté le 22 décembre 2023 par le Conseil Départemental + participation du résident au tarif dépendance (5.99 euros/jour) soit **62.61 euros au total** pour une personne seule.

❖ Tarifs des activités annexes

Les familles et amis peuvent être invités tous les jours :

- Déjeuner – hors dimanche et jour férié	15.04 € TTC
- Dîners - Tous les jours	11.85 € TTC
- Déjeuner – Dimanches et Jours Fériés	20.60 € TTC
- Repas enfant	8.14 € TTC

☞ Autres tarifs

- Abonnement SDA (téléphone- par mois) 2 € TTC
- Communications (la minute : tarif France Télécom facturé à la résidence)

à prix coûtant

- Eaux (la bouteille : livrée par pack de 6)
 - Jolival (1.50 litres) 0,58 € HT **0,61 € TTC**
 - Cristalline (0.5 litres) 0,36 € HT **0,38 € TTC**
 - Hépar (1.00 litres) 1,40 € HT **1,48 € TTC.**

- La boutique : La tarification des produits revendus par l'établissement (achat en hypermarché) dans le cadre de sa boutique est arrêtée avec une marge symbolique (arrondi de quelques centimes d'euro pour compenser les pertes, vols, destructions ou date limite de vente).

☞ Divers

➤ Les journées d'absences pour convenance personnelle sont décomptées à partir du 3^{ème} jour plein sur la base du montant fixé par le règlement départemental d'action sociale soit **10,00 euros** par jour et dès le premier jour plein pour les hospitalisations sur la base du forfait journalier hospitalier de **20,00 euros**.

➤ Un dépôt de garantie égal à **1 575 euros** vous sera demandé à l'entrée, pour l'hébergement permanent et **869.30 euros** pour l'hébergement temporaire. Les frais de pension sont facturés à terme à échoir, ils sont à régler en début de mois.